



FÉDÉRATION FRANÇAISE

**TUILES &
BRIQUES**



RAPPORT MORAL

—
2015



SOMMAIRE

5 FAITS MARQUANTS

Le marché de la construction continue à s'enfoncer dans la crise
La brique n° 1 de la construction résidentielle
Toutes les briques livrées sur palettes consignées
La filière Terre Cuite au service des plus démunis
Signature du Pacte de Responsabilité

8 COMMISSIONS PRODUITS

8 Commission Tuile

Les tuiles à faible pente vers le traditionnel avec une option NF
Pose des tuiles en montagne : la FFTB à la rencontre des professionnels
Terre d'architecture : un numéro dédié à la Tuileterrecuite architectance
La tuile terre cuite s'adresse aux collectivités
Campagne « Super couvreur » : la FFTB chouchoute les couvreurs
Promotion du toit en pente : actions en Rhône-Alpes

12 Commission Briques de structure

Sécurité et santé sur les chantiers : la brique montre l'exemple
La brique optimum technico-économique
La brique plébiscitée par les Bureaux d'Etudes Thermiques

14 Commission parement

La brique de parement affiche sa modernité
Développement des produits de parement

15 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commission Développement Durable noue un partenariat avec la CICF
Troisième édition du Rapport Développement Durable
Les produits de terre cuite ne présentent pas de risques radioactifs
Des fiches « enjeux » pour synthétiser l'information

17 COMMISSION SOCIALE

La branche maintient un dialogue social actif
L'étude sectorielle de branche est finalisée
Des résultats sécurité stable, de nombreuses actions de prévention

19 COMMISSION STATISTIQUES

Une collecte des données efficace, des prévisions toujours plus fines

20 AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

20 France

LTECV et décrets d'application : la FFTB au cœur des débats
L'étiquette environnementale du bâtiment : un premier pas vers un label impartial

21 Europe

Première proposition de la Commission Européenne pour la directive ETS (« quotas de CO₂ ») après 2020

22 Conseil d'Administration FFTB et Présidents de commissions



Pierre JONNARD,
Président de la FFTB

EDITO

LA TERRE CUITE, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Votée en juillet 2015, la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte a doté la France d'objectifs ambitieux parmi lesquels celui de développer l'économie circulaire.

L'économie circulaire vise à produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, des énergies non renouvelables et la production de déchets.

Notre filière s'inscrit très bien dans ce cadre, car elle a intégré très tôt ces principes.

Notre matière première, l'argile, est abondante et les réserves quasi inépuisables. Une étude récente de notre Centre Technique montre même qu'elles se renouvellent continûment, grâce aux dépôts d'argiles, provenant de l'érosion des montagnes, dans les rivières.

De plus, nous utilisons aussi en part croissante des sous-produits issus d'autres industries (boues papetières, sciures de bois, résidus agricoles...), contribuant ainsi à la « symbiose industrielle ».

Nos usines sont « zéro déchet » : les rebuts de fabrication sont intégralement recyclés dans la matière première ou utilisés pour créer les routes de nos carrières.

« L'obsolescence programmée » est inconnue chez nous : nos produits ont une durée de vie très longue de 100 ans et plus.

En fin de vie, les produits sont totalement inertes et valorisés à 93 % (au sens de la Commission Européenne).

Des actions complémentaires sont venues enrichir encore ce panorama : les palettes perdues sont en voie de disparition de notre filière : toutes les briques sont maintenant livrées sur des palettes consignées et réutilisables et les tuiles vont suivre, dès 2016.

Enfin, notre filière est implantée au plus près des territoires : nous sommes une industrie de proximité qui génère 5000 emplois directs et fournit de l'activité à 100 000 autres (maçons, couvreurs, plâtriers). 96 % des produits terre cuite livrés en France ont été fabriqués en France.

Notre filière démontre ainsi qu'elle est un acteur responsable et motivé de l'économie locale et contribue pleinement aux objectifs d'économie circulaire.

96%

des produits
terre cuite livrés
en France ont
été fabriqués
en France.

Pierre JONNARD
Président de la FFTB

**RAPPORT
MORAL**
2015

LA TERRE CUITE

NATURELLEMENT / DURABLEMENT / ÉCO RESPONSABLE

POUR UN LOGEMENT DURABLE ET SAIN



**la brique, matériau n°1
dans la construction résidentielle**

1 maison sur 2 et
plus d'1 logement sur 3 en briques



**des toits protégés par
des tuiles terre cuite**

400 coloris, 250 modèles

A+

classement des briques

Pas d'émission de COV,
pas de moisissure

AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



130

**sites de production
en France**

5 000
emplois directs
non-délocalisables
(usines et carrières)

100 000
emplois induits
non-délocalisables
(maçons, couvreurs, charpentiers)

Une filière signataire d'un Pacte de Responsabilité
avec des engagements sur l'emploi des jeunes,
les formations certifiantes et l'apprentissage



**seul matériau
de construction**

qui exporte plus qu'il n'importe

DURABILITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



100 ans

**durée de vie retenue pour
les produits de terre cuite**

30 ans de garantie pour les tuiles
(la plus longue garantie de tous les
matériaux de construction)



100%

**de matière
première naturelle**



37%

**de diminution
de l'énergie nécessaire**

et 35% de diminution des rejets de CO₂
liés à la fabrication (1990-2014)

MOTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Près de
100%

**de la production de briques
livrée sur des palettes de
transport consignées**



94%

**des déchets de terre cuite
revalorisés**



96%

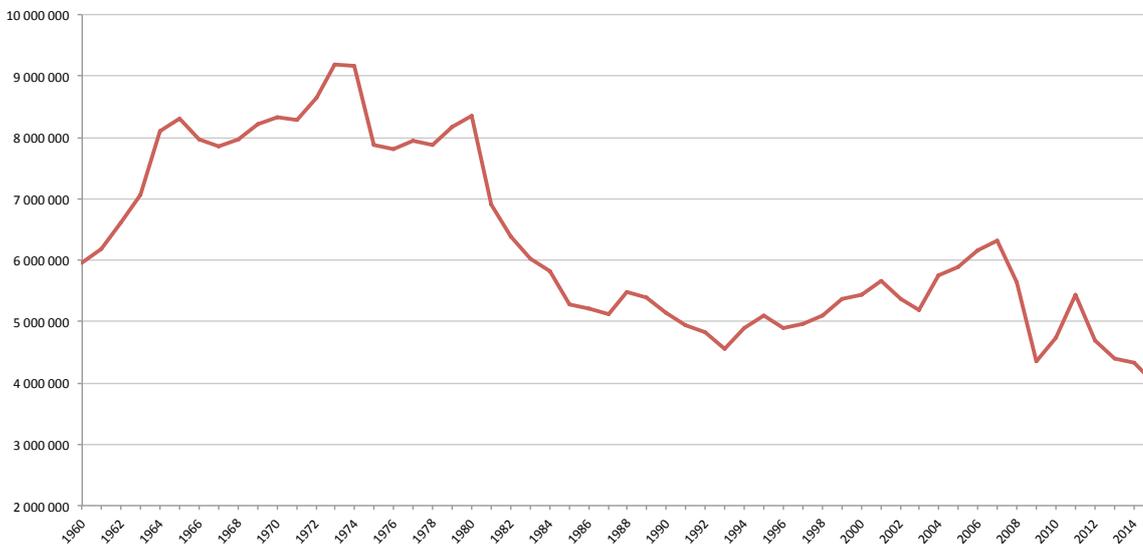
**des produits utilisés sur le marché
national issus d'une production
réalisée en France**



FAITS MARQUANTS

1.1

Le marché de la construction a continué à s'enfoncer dans la crise en 2015



La crise de 2008 continue à s'aggraver

Bien que les constructeurs (promoteurs et CMistes) aient constaté au cours de 2015 une reprise des ventes de logements, les mises en chantier et les ventes des produits de terre cuite ont accusé le contrecoup de la chute de 2014.

De plus, le marché de la rénovation, notamment énergétique, n'a toujours pas décollé, pénalisant les ventes de tuiles.

Entre un marché du neuf qui n'a pas encore repris et celui de la rénovation qui continue de chuter, nos ventes ont baissé de 7 % en 2015 par rapport à 2014, en chiffre d'affaires, comme en volume.

Le marché atteint ainsi un point historiquement bas, le plus bas depuis 1960 (date jusqu'à laquelle remontent

les statistiques FFTB), et donc le plus bas depuis la deuxième Guerre Mondiale.

Les fabricants de la filière ont durement été touchés : la rigueur budgétaire reste d'actualité, des entreprises ayant pignon sur rue sont en difficulté, ainsi même, victime collatérale, qu'un équipementier historique. La FFTB, elle aussi a travaillé dans un budget contraint : les actions collectives ont été concentrées sur l'essentiel mais sont restées efficaces comme le rapport moral en témoigne.

C'est donc une année très difficile qui a été vécue par toute la profession. Toutefois, elle s'est achevée sur une note d'espoir, car il semblerait qu'une légère reprise, déjà sensible en décembre, soit confirmée pour 2016.

1.2

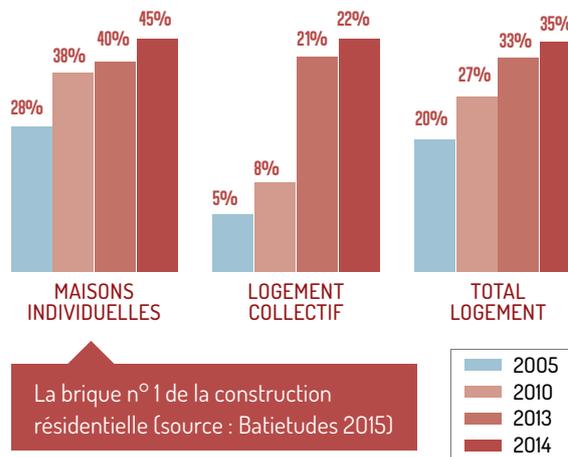
La brique n° 1 de la construction résidentielle

Les résultats 2015 de l'Observatoire de la Construction Neuve* sont clairs : la brique de terre cuite est désormais le matériau le plus utilisé pour la construction de logements individuels et collectifs. Près d'une maison individuelle sur deux est réalisée en brique. De 27,9% de parts de marché en 2005, la brique représente quasiment 45% du marché en 2014. La progression est encore plus marquée en logement collectif. En 10 ans, la brique a multiplié ses parts de marché par 4, passant de 5,45% en 2005 à 22,32% en 2014.

Au total aujourd'hui, plus d'un logement sur trois est construit en brique.

Le marché a donc sanctionné la capacité de la brique à répondre aux nouveaux enjeux énergétiques, environnementaux, économiques et sociétaux.

*Etude BatiEtudes 2015 (chiffres 2014)



4x En 10 ans, la brique terre cuite a multiplié sa part de marché en logement collectif par 4

1.3

Toutes les briques livrées sur palettes consignées

Il y a 500 millions de mouvements de palettes en France pour 52 millions de palettes fabriquées et 102 millions de palettes reconditionnées chaque année.

La destruction de ces 52 millions de palettes « perdues » par an (presque une par français...), correspond à 6 000 m³ de bois détruits par jour ouvrable !

Deux millions de palettes utilisées chaque année pour la livraison des briques terre cuite sont concernées par cette action volontariste des fabricants.

La nécessité de recycler ces emballages apparaît donc comme une évidence tant au niveau environnemental qu'économique.

La consignation des palettes de transport des briques est un process complexe et le travail effectué depuis 2012 en témoigne.

Pour aboutir à ce résultat, les fabricants ont en effet renforcé leurs palettes, standardisé leurs formats mais



52 millions de palettes "perdues" en France chaque année

aussi mis en place des solutions nouvelles pour que les palettes soient :

- Collectées sur tout le territoire,
- Vérifiées sur les sites de retour,
- Réutilisées directement si elles sont intactes,
- Réparées si quelques éléments sont endommagés,
- Broyées et utilisées en chaufferie.

Depuis juillet 2015, l'ensemble du territoire est désormais couvert pour les briques de structure. Les palettes peuvent désormais effectuer jusqu'à 6 rotations.

1.4

La filière Terre Cuite au service des plus démunis

Un logement sur trois est réalisé en briques et 70% des couvertures sont en tuiles terre cuite. Avec de tels chiffres, la FFTB se doit d'être un interlocuteur responsable dans le domaine du logement, pas seulement sur les plans techniques et économiques, mais aussi sur le plan social. Le partenariat avec la Fondation Abbé Pierre s'est tout naturellement mis en place pour offrir des logements de qualité aux plus démunis. C'est ainsi que plus de 40 000 tuiles et briques ont été livrées gracieusement en 2015 dans le cadre du programme « Toits d'abord » de la Fondation Abbé Pierre.

Avec le concours de maîtres d'ouvrages très sociaux, trois opérations ont été réalisées ou sont en cours de construction :

- 5 logements à Lardy (91)
- 7 logements à Auvers Saint Georges (91)
- Une pension de famille de 26 logements à Lodève (34)



40.000 tuiles et briques
données par la FFTB pour le programme « Toits d'abord » de la Fondation Abbé Pierre

1.5

Signature du Pacte de Responsabilité



Les négociations entamées en 2014 sur le « Pacte de Responsabilité » ont abouti début 2015 et un accord a été conclu avec les signatures de la CFDT⁽¹⁾, de la CFE-CGC⁽²⁾ et de la CFTC⁽³⁾.

La FFTB est la plus petite branche à ce jour, à avoir signé un accord « Pacte de Responsabilité » et confirme qu'elle est ainsi l'une des plus actives.

Le « Pacte de Responsabilité » engage la filière terre cuite à :

- Valoriser la formation notamment au travers de primes créées pour les salariés obtenant leur Certificats de Qualification Professionnelle, CQP (chefs d'équipe, préparateur de terre, conducteurs d'installations) ainsi que pour leurs tuteurs. La branche souhaite également impliquer davantage les entreprises dans ce processus de formation professionnelle qualifiante.
- Augmenter les rémunérations minimales des apprentis,
- Embaucher des jeunes en CDI à temps plein,
- Recruter en fonction de l'activité de la construction, à hauteur de 4% de l'effectif 2013 de la branche.

⁽¹⁾ CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

⁽²⁾ CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres

⁽³⁾ CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

COMMISSIONS PRODUITS

2.1

Les tuiles à faible pente vers le traditionnel avec une option NF

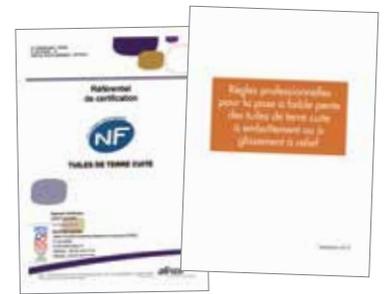
Jusqu'à présent justifiée par des DTA⁽⁴⁾ du Groupe Spécialisé 5 « Couverture », la pose des tuiles à « faible pente » (c'est-à-dire à une pente inférieure aux valeurs minimales du DTU 40.21), a été jugée suffisamment mature par la profession pour sortir du système réservé aux procédés innovants.

Il a ainsi été décidé la création d'une option « Faible Pente » ajoutée au référentiel de marque NF-063 Tuiles⁽⁵⁾ permettant de signifier l'aptitude des produits à être posées à faible pente.

Concernant la mise en œuvre, un groupe de travail piloté par l'UNCP⁽⁶⁾ a travaillé sur des règles professionnelles intitulées « Pose à faible pente des

tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement à relief ». Elles ont été ajoutées à la liste⁽⁷⁾ des Règles Professionnelles acceptées par la C2P⁽⁸⁾ lors de la mise à jour de juillet 2015.

La date définitive de passage dans le domaine traditionnel a été fixée au 31 décembre 2016. À compter du 1^{er} janvier 2017, les DTA de cette famille seront donc annulés conjointement.



⁽⁴⁾ Document Technique d'Application

⁽⁵⁾ Révision 14 du 16/07/2015

⁽⁶⁾ Union Nationale des chambres syndicales de Couverture et de Plomberie de la Fédération Française du Bâtiment

⁽⁷⁾ Liste complète à l'adresse suivante : <http://www.qualiteconstruction.com/c2p/regles-professionnelles-acceptees.html>

⁽⁸⁾ Commission Prévention Produit de l'AQC (Assurance Qualité Construction)



2.2

Pose des tuiles en montagne : la FFTB à la rencontre des professionnels

Aujourd'hui, les DTU⁽⁹⁾ ne traitent pas de l'utilisation des tuiles de terre cuite à une altitude supérieure à 900 m. Or, la pose de tuiles à cette altitude est largement répandue même si selon les massifs montagneux, les pratiques peuvent être différentes.

La Fédération Française des Tuiles et Briques a organisé des rencontres régionales avec des entreprises de couverture afin de partager expériences et savoir-faire :

- En décembre 2014, dans la région de Saint-Flour pour le Massif Central,
- En février 2015, dans la région de Besançon pour le Massif du Jura,
- En mars 2015, dans la région d'Annecy pour le Massif Alpin.

Un constat s'est rapidement imposé : en montagne, les professionnels portent un soin particulier à l'étanchéité de la toiture soumise à la contrainte hivernale d'accumulation de neige.

Pour enrichir ces premiers constats, le Groupe de Travail a ensuite élaboré un questionnaire qui sert de support à



Toits enneigés

3 rencontres régionales de la Fédération avec les entreprises de couverture

une enquête plus exhaustive auprès des professionnels.

À l'issue de cette phase de recueil et analyse d'informations, le Groupe de Travail disposera d'une évaluation et d'une cartographie plus précises qui permettront d'orienter le travail de capitalisation des pratiques.

⁽⁹⁾ Document Technique Unifié = norme de mise en œuvre

2.3

Terre d'Architecture : un numéro dédié à la Tuileterrecuite architendance

Diffusé à 10 000 exemplaires auprès des architectes, des Maisons du rma (réseau des maisons de l'architecture), des écoles d'architecture et de certaines collectivités, ce magazine est dédié aux lauréats et nominés du Concours la tuileterrecuite architendance.

Valoriser de façon contemporaine et avec audace la tuile terre cuite, en couverture et en façade, tel était en 2014 le défi lancé aux architectes.

Ce numéro spécial de Terre d'Architecture porte donc la tuile terre cuite dans son expression la plus actuelle tant dans des réalisations de maisons individuelles isolées ou groupées, de logements collectifs que de bâtiments tertiaires.

« Terre d'A » s'inscrit désormais pour les fabricants comme un support incontournable de leur communication auprès des prescripteurs.

10.000
exemplaires



2.4

La tuile terre cuite s'adresse aux collectivités

La tuile terre cuite présente ses atouts aux décideurs des collectivités à travers un document diffusé à 30 000 exemplaires aux abonnés de La Gazette des Communes.

Quatre thématiques sont développées : un produit vecteur de développement local et modèle de circuit court, la tuile terre cuite au service d'un cadre de vie moderne et durable, l'assurance d'un coût global maîtrisé pour les investisseurs publics et des produits au service du bien-être et de la diversité architecturale.

La tuile terre cuite démontre sa capacité à répondre aux enjeux auxquels font face les décideurs et investisseurs publics avec les témoignages d'architectes, élus, économistes... et sur des réalisations dans des univers aussi différents que la rénovation d'un centre-bourg dans une bastide du sud-ouest, d'un quartier dit « sensible » ou la construction d'une école dans un village de Haute Saône ou d'une maison de vacances.

30.000
exemplaires



2.5

Campagne « Super couvreur » : la FFTB chouchoute les couvreurs

Une campagne de plus de 50 000 e-mails a apporté aux couvreurs des arguments pour convaincre leurs clients de l'importance d'isoler leur toiture par l'extérieur.

L'Isolation Thermique par l'extérieur (ITE) est en effet une réelle opportunité pour les couvreurs de développer leur activité.

Les couvreurs ont trouvé ainsi des outils qui les incitent et les aident à s'approprier les nouvelles opportunités de ce marché ouvert par les techniques d'ITE.

Ces actions pour valoriser les couvreurs et leur savoir-faire comprennent aussi la création sur le site latuileterrecuite.com d'une rubrique dédiée à l'ITE qui rappelle aux particuliers tous les avantages d'une isolation par l'extérieur et valorise le Couvreur RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), expert toiture, comme l'interlocuteur naturel pour les travaux d'ITE.

Des actions pédagogiques et ludiques dédiées au grand public seront engagées sur la base de ces arguments.



Guide du Couvreur

50.000
Couvresseurs informés

2.6

Promotion du toit en pente : actions en Rhône-Alpes

Informé par la FFTB des actions menées en région Toulousaine, BTP Rhône, le syndicat professionnel de la FFB⁽¹⁰⁾ qui représente l'ensemble des métiers du BTP⁽¹¹⁾ du département du Rhône a fait réaliser fin 2014 une enquête d'opinion sur l'image du toit en pente dans le département du Rhône.

Plus de 500 personnes (particuliers, architectes, élus, services techniques des mairies) ont ainsi été interrogées sur leur perception et leur vision des toits pentés.

Il en ressort que le toit en pente est très largement plébiscité par l'ensemble des acteurs par rapport au toit plat.

Les principaux motifs avancés sont les suivants :

- Robustesse et durabilité,
- Coût maîtrisé,
- Ressources locales et durables,
- Intégration architecturale,
- Apport esthétique pour l'aménagement intérieur.

Un support de promotion a été créé à partir de cette analyse, téléchargeable sur le site latuileterrecuite.com.

Il est prévu de conduire des actions similaires à Bordeaux et Strasbourg.



⁽¹⁰⁾ Fédération Française du Bâtiment
⁽¹¹⁾ Bâtiment et Travaux Publics

2.7

Sécurité et santé sur les chantiers : la brique montre l'exemple

Lors de la signature à l'automne 2014 de la charte pour l'amélioration des conditions de travail et de santé, les représentants de la FFB-UMGO⁽¹²⁾, de l'OPPBTB⁽¹³⁾ et de la FFTB avaient affiché leur attachement à faire progresser la prévention, la sécurité, la santé et les conditions de travail sur les chantiers.

Respectant cet engagement, ces trois partenaires, rejoints par la CNAM-TS⁽¹⁴⁾, ont rédigé et édité un guide rappelant les règles essentielles qui doivent régir la préparation, la réalisation et le repli d'un chantier de bâtiment.

Au regard du succès rencontré par ce guide, les partenaires ont convenu de travailler sur une édition exclusivement illustrée à destination des personnels de chantier.

Un nouveau groupe de travail a donc été créé et s'est enrichi de représentants de la CAPEB⁽¹⁵⁾, du CCCA-BTP⁽¹⁶⁾ et de l'IRIS-ST⁽¹⁷⁾.



2.8

La brique optimum technico-économique

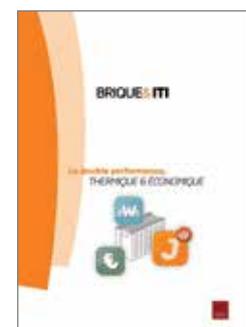
Le choix du mode constructif est un acte structurant pour les maîtres d'ouvrages et d'œuvre. Ce choix s'opère dans un environnement contraint, tant sur le plan technique qu'économique.

Souhaitant accompagner ces acteurs de la construction dans leurs analyses, la FFTB a confié à un bureau d'études thermiques⁽¹⁸⁾ et à un économiste⁽¹⁹⁾ de la construction le soin de mener des études comparatives sur les principaux modes constructifs.

Les résultats sont sans appel. Toutes choses étant égales par ailleurs, la brique doublée d'un isolant par l'intérieur, permet de réaliser des économies de chauffage de 9,5 % à plus de 15 %.

Par ailleurs, ce même mode constructif est source d'économie comprise entre 9,6 et plus de 23 %.

JUSQU'À 23 % d'économie d'énergie pour les constructions en briques



⁽¹²⁾ FFB-UMGO : Fédération Française du Bâtiment – Union des Métiers du Gros Œuvre

⁽¹³⁾ OPPBTB : Organisme Professionnel de Prévention du BTP

⁽¹⁴⁾ CNAM-TS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

⁽¹⁵⁾ CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

⁽¹⁶⁾ CCCA-BTP : Comité de Concertation et Coordination de l'Apprentissage du BTP

⁽¹⁷⁾ IRIS ST : Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail

⁽¹⁸⁾ Etude thermique réalisée par Pouget Consultants

⁽¹⁹⁾ Etude économique réalisée par Bécri, économiste de la construction

2.9

La brique plébiscitée par les Bureaux d'Etudes Thermiques

La seconde édition de l'enquête « Observatoire des Bureaux d'Etudes Thermiques » (BET) réalisée par BatiEtudes auprès de 300 bureaux d'études thermiques, confirme que RT 2012 et brique de terre cuite font bon ménage.

Ainsi, pour 90% des BET, la brique facilite le respect de la RT 2012 (résultat en hausse de 7 points par rapport à 2014).

Les accessoires terre cuite sont également plébiscités dans la mesure où 95% de ces mêmes BET considèrent que planelles, coffres de volet roulant et autres linteaux ou poteaux sont des atouts intéressants pour le respect de la RT 2012.

Au regard de ces performances et de l'environnement réglementaire, 44 % des BET envisagent ainsi un développement de la brique dans les années à venir.

Nul doute que ces excellents résultats témoignent de la qualité de la brique pour répondre aux exigences du développement durable.



90 % des Bureaux d'Études Thermiques plébiscitent la brique de terre cuite

COMMISSION BRIQUES DE STRUCTURE



2.10

La brique de parement affiche sa modernité

Le magazine Terre d'Architecture présente dans un cahier spécial des réalisations exceptionnelles de façades habillées de briques de parement.

Au travers de projets emblématiques, la brique de parement illustre toute sa richesse et ses potentiels en habillant d'une robe colorée, chic ou scintillante des maisons individuelles, des établissements scolaires, des ensembles de logements collectifs ou des bâtiments à vocation industrielle et culturelle.



2.11

Développement des produits de parement

Le développement de l'utilisation des produits de parement sur les façades ITE⁽²⁰⁾ en rénovation et en construction neuve suppose la validation de leur conformité à la réglementation incendie pour les façades ITE en particulier pour des isolants combustibles type PSE⁽²¹⁾.

Le protocole de validation est fixé par l'Instruction Technique 249 qui donne les règles pour établir que l'éclosion d'un incendie dans l'un des niveaux d'un bâtiment n'engendre pas de risques de propagation du feu aux niveaux supérieurs ou latéralement, par les façades.

Un essai LEPIR 2⁽²²⁾ sur un ETICS⁽²³⁾-PSE avec parement plaquettes Terre Cuite (en partenariat avec les organisations professionnelles SIPEV⁽²⁴⁾, AFIPEB⁽²⁵⁾, SNMI⁽²⁶⁾) a donc été réalisé le 16 juillet 2015 avec des résultats très satisfaisants entérinés par un procès-verbal d'appréciation du laboratoire Efectis.

Par ailleurs une réflexion est engagée concernant la mise en place d'un label « plaquettes pour ITE » au travers d'une option au référentiel NF Briques en certifiant la conformité à la norme NF P 13-307 et le respect des caractéristiques de dilatation à l'eau bouillante $\leq 0,3$ mm/m et d'un coefficient d'absorption solaire $\alpha \leq 70\%$.

Enfin, une étude paramétrique cofinancée par le SNMI et le SIPEV est en discussion pour élargir le domaine d'emploi des plaquettes.



Essai LEPIR II sur plaquettes Terre Cuite

⁽²⁰⁾ ITE : Isolation par l'Extérieur

⁽²¹⁾ PSE : polystyrène expansé

⁽²²⁾ LEPIR 2 : local expérimental pour incendie réel à deux niveaux

⁽²³⁾ ETICS : External Thermal Insulation Composite System, systèmes d'isolation thermique par l'extérieur

⁽²⁴⁾ SIPEV : Syndicat national des Industries des Peintures, Enduits et Vernis

⁽²⁵⁾ AFIPEB : Association Française de l'Isolation en Polystyrène Expansé dans le Bâtiment

⁽²⁶⁾ SNMI : Syndicat national des mortiers industriels

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.12

La Commission Développement Durable noue un partenariat avec la CICF⁽²⁷⁾

Les producteurs de céramiques réfractaires, techniques et sanitaires, de carreaux céramiques et de porcelaine regroupés au sein de la Confédération des Industries Céramiques de France (CICF) sont confrontés à des problématiques et des enjeux environnementaux proches de ceux de l'industrie des Tuiles & Briques.



Ceci les a conduits à intégrer la Commission Environnement de la FFTB qui outre les sujets déjà traités (ETS, Directive IED⁽²⁸⁾ et BREF⁽²⁹⁾ Céramique, Efficacité Ressource, Règlementation environnementale,...) s'attachera à répondre à leurs besoins spécifiques (Règlementation REACH⁽³⁰⁾, Fibres Céramiques Réfractaires, Marquage d'origine).

2.13

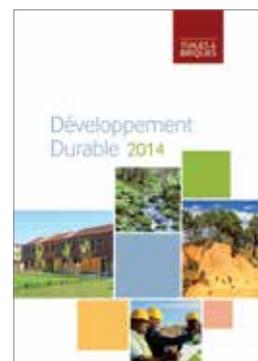
Troisième édition du Rapport Développement Durable

En 2013, dans le cadre de sa stratégie de développement durable, la FFTB publiait son premier rapport de développement durable.

Ce document, unique au niveau d'une filière industrielle, présente l'évolution de 12 indicateurs de performance (environnementale, économique et sociale) et permet à chaque industriel de fixer ses axes d'amélioration.

Des objectifs quantifiés ont été définis pour trois indicateurs : l'émission de CO₂, la sécurité et l'apprentissage.

Publiée en juin 2015, la troisième édition de ce rapport s'est enrichie de nouvelles fiches de bonnes pratiques et d'un dossier sur le premier forum Développement Durable de la filière organisé en 2014.



⁽²⁷⁾ CICF : Confédération des Industries Céramiques de France

⁽²⁸⁾ IED : Industrial Emission Directive), directive sur les émissions industrielles

⁽²⁹⁾ BREF : Best Available Techniques Reference document - Document de référence sur les meilleures techniques disponibles

⁽³⁰⁾ REACH : EnRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits CHimiques.

2.14

Les produits de terre cuite ne présentent pas de risques radioactifs

Engagés depuis 2008, les travaux de mise à jour des directives Euratom existantes se sont achevés avec la publication au Journal officiel de l'Union européenne de la nouvelle directive 2013/59/Euratom⁽³⁰⁾ du 5 décembre 2013 fixant les normes de base en radioprotection.

Fait nouveau, le document (qui fusionne cinq directives) définit un cadre réglementaire pour contrôler la radioactivité naturelle des matériaux de construction.

Sa transposition en droit français a débuté en 2015 et s'achèvera au plus tard en février 2018. Elle devrait notamment conduire à établir des modifications réglementaires dans le code du travail et le code de la santé publique.

L'argile n'est pas listée dans la directive (Annexes V et XI) comme substance potentiellement radioactive.



Les produits de terre cuite ne présentent pas de risques radioactifs

Une nouvelle campagne de mesures pilotée par le CTMNC confirme l'innocuité des produits de terre cuite au vu des doses absorbées par un occupant de logement.

2.15

Des fiches « enjeux » pour synthétiser l'information

Créées en 2011, les fiches enjeux ont pour but de :

- Résumer en quelques pages des enjeux et problématiques technico réglementaires relatives à l'environnement,
- Suivre la position des différents acteurs sur ces sujets d'actualité à fort enjeu,
- Fournir un argumentaire synthétique pour l'élaboration de notes de position.

En 2015, liées à la prochaine révision du BREF CERAMIQUE*, plusieurs fiches enjeux ont été publiées sur le cadre et l'application de la Directive IED relative aux émissions industrielles.

* Les BREFS sont des documents de référence sur les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) dont les conclusions doivent servir de référence pour fixer les conditions d'autorisation des installations concernées.



⁽³⁰⁾ EURATOM : Communauté européenne de l'Énergie atomique

COMMISSION SOCIALE

3.1

La branche maintient un dialogue social actif

En 2015, la Commission Sociale maintient un dialogue social actif avec entre autres la signature d'un accord sur « le Pacte de Responsabilité », la conclusion de l'accord « fonctionnement et organisation de la CPNEFP⁽³²⁾ » comme la signature de l'avenant REMAG⁽³³⁾ en juin 2015.

Par cet avenant, et ceci malgré un contexte économique tendu, la rémunération du groupe 1 niveau A est revalorisé de 2,77% ; la revalorisation des autres groupes ayant été définie de façon dégressive afin de garder une cohérence à la grille.

La formation professionnelle et l'emploi sont toujours au cœur des préoccupations de la branche.

Les salariés formés par CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) ont été plus nombreux que les années passées et la CPNEFP (ancienne CPNE⁽³⁴⁾) a évolué dans



Cérémonie CQP ; jeudi 16 avril 2015

son fonctionnement avec notamment une Présidence alternante entre syndicats et FFTB. Pour la première fois, et pour deux années, la Présidence a été confiée à un syndicat, la CFTC.

3.2

L'étude sectorielle de branche est finalisée

Cette étude demandée en 2014 avait pour objectif de définir les enjeux stratégiques du secteur du point de vue de la gestion des ressources humaines et d'en déduire les orientations à prendre et les actions à conduire dans les années à venir.

Elle succède à une étude similaire menée il y a 10 ans.

Les conclusions rendues en 2015 s'orientent, notamment, vers davantage de formation avec le

développement des CQP actuels et la création d'un CQP maintenance.

Elles préconisent également la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, le renforcement des fonctions Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) et logistique ainsi que la communication vers les prescripteurs et les écoles.

⁽³²⁾ CPNEFP : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation

⁽³³⁾ REMAG : Rémunérations Minimales Annuelles Garanties

⁽³⁴⁾ CPNE : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi

3.3

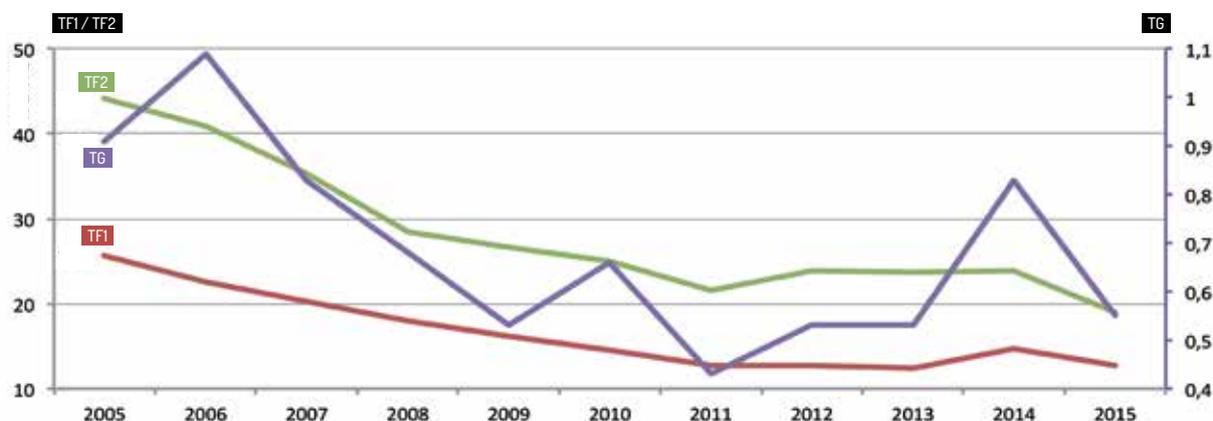
Des résultats sécurité en progrès, de nombreuses actions de prévention

La prévention est toujours une priorité de la branche qui affiche annuellement ses résultats « sécurité » en publiant les TF1⁽³⁵⁾, TF2⁽³⁶⁾ et TG⁽³⁷⁾.

La maturité sécuritaire de la filière est de plus en plus développée et les entreprises de plus en plus impliquées dans des démarches actives de prévention.

Partant du constat que le chargement des palettes est une étape accidentogène, un dépliant a été créé qui rappelle à tous les « 7 règles d'or d'un chargement en toute sécurité » en présentant de façon très visuelle les consignes essentielles.

La pénibilité, la classification de la silice, le protocole de sécurité, les bonnes pratiques de prévention ont aussi été au cœur des échanges de la Commission.



Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

⁽³⁵⁾ TF1 : Taux de Fréquence des accidents avec arrêt de travail

⁽³⁶⁾ TF2 : Taux de Fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail,

⁽³⁷⁾ TG : Taux de Gravité

COMMISSION STATISTIQUES

4.1

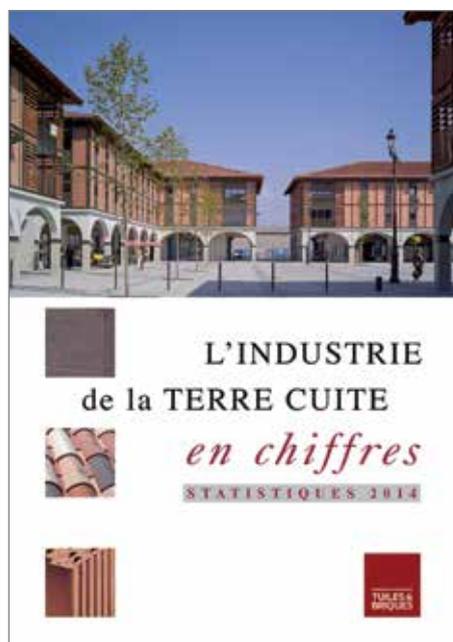
Une collecte des données efficiente, des prévisions toujours plus fines

La FFTB est une organisation professionnelle agréée par le Ministre des Finances et des Comptes Publics et le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, pour la collecte des résultats mensuels des fabricants du secteur.

Outre cette enquête statistique obligatoire, la FFTB établit mensuellement et annuellement un état détaillé des productions et livraisons des différents produits de terre cuite.

Elle continue à alimenter la profession avec des statistiques fiables et rapides (les flashes sont diffusés mensuellement à J +5 et les Prodcum à J +25).

Par ailleurs, la Commission Statistiques travaille sur la mise au point d'outils de prédiction des ventes. Elle s'attache à offrir un outil aussi solide que possible d'aide à l'établissement des plans de charge des sites de production.



AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

5.1 FRANCE

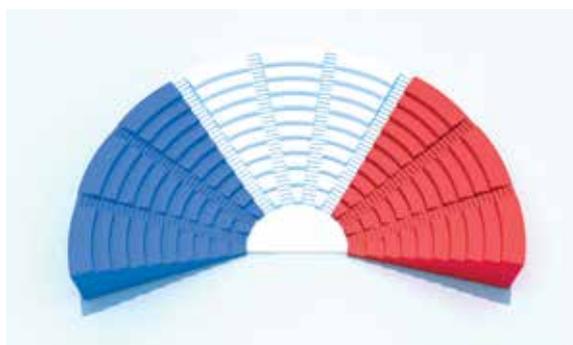
LTECV et décrets d'application : la FFTB au cœur des débats

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, a fait l'objet de nombreux débats.

La FFTB s'est réjouie que la LTECV ait mis au cœur des débats le secteur du bâtiment et le rôle joué par ce dernier dans les domaines énergétiques et environnementaux.

Porteuse d'amendements avec l'AIMCC⁽³⁸⁾, la FFTB a attiré l'attention tant du gouvernement que des parlementaires, sur quelques points essentiels (rénovation thermique, développement des filières constructives).

L'atteinte des objectifs ambitieux et légitimes affichés par les élus ne sauraient souffrir d'une restriction excessive du champ d'application de la loi dans le domaine de la rénovation thermique des bâtiments. Les décrets d'application en cours de rédaction ne démentent pas les craintes exprimées durant les débats...



Par ailleurs, la FFTB regrette le soutien inconditionnel et inconsidéré apporté à une certaine filière constructive.

Construire une politique sur des a priori et/ou sur une pseudo-approche environnementale monocritère est contraire aux travaux de l'ensemble des acteurs de la construction et à l'état actuel des connaissances.

Avoir techniquement raison mais « politiquement » tort est une situation bien délicate !

⁽³⁸⁾ AIMCC : Association des Industries de Matériaux, Produits, Composants et Équipements pour la Construction

5.2 FRANCE

L'étiquette environnementale du bâtiment : un premier pas vers un label impartial



À l'initiative de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) les travaux préparatoires à la mise en place de l'affichage environnemental des bâtiments neufs se sont intensifiés en 2015.

Sept Groupes de Travail réunissant l'ensemble des parties prenantes ont été mis en place : la FFTB et le CTMNC, via l'AIMCC, ont activement participé à leurs travaux (choix des Indicateurs, sélection des données, format d'affichage...)

L'affichage environnemental des bâtiments, dans un premier temps démarche volontaire préfigurant un futur label, devrait être mis en place en 2016.

La FFTB réaffirme son attachement à une approche multicritère seule garante de la valeur scientifique objective de l'évaluation des performances environnementales des bâtiments.

5.3 EUROPE

Première proposition de la Commission Européenne pour la directive ETS (« Quotas de CO₂ ») après 2020



La Commission Européenne a publié en juillet sa première proposition de directive ETS de 2020 à 2030.

Cette publication a été précédée d'un long et intensif travail d'explication de la problématique de la profession aux Autorités, tant Européennes (via TBE) que nationales (dans les ministères concernés, Ecologie et Industrie).

L'avenir reste très incertain pour la filière car le paramètre essentiel est la possibilité de pouvoir continuer à recevoir des quotas gratuits pour éviter les distorsions de concurrence avec les pays extra européens, et donc les fuites de carbone.

Pour être considéré comme un secteur sujet à ce risque de fuite de carbone, la Commission a créé un agrégat un peu étonnant, dont le résultat calculé pour la filière terre cuite, s'avère être dans une zone qui ne la qualifie pas forcément.

Nous continuons donc à expliquer d'arrache-pied à tous les décideurs (autorités européennes, françaises, députés européens) nos spécificités et la réalité du risque des fuites de carbone.

C'est un travail de longue haleine, dont la conclusion n'est pas attendue avant 2017.

CONSEIL D'ADMINISTRATION FFTB

CONSEIL D'ADMINISTRATION FFTB (AU 31 DÉCEMBRE 2015)

→ Pierre JONNARD (Président)	Imerys TC
→ Pierre-Yves AVY	Bouyer-Leroux-Structure
→ Gilles BERNARD	Briqueteries du Nord
→ Roland BESNARD	Bouyer-Leroux
→ Jean-Marc CLAUDEL	Wienerberger SAS
→ Jean-Baptiste FAYET	Terreal
→ Francis LAGIER	Wienerberger SAS
→ Laurent MUSY	Terreal
→ Ovidiu-Radu PETREACA	Monier SAS
→ Jean-Noël ROBELIN	Imerys TC

PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS (AU 31 DÉCEMBRE 2015)

→ Isabelle DORGERET (Terreal)	Commission Environnement
→ François DUCASSE (Imerys TC)	Commission Sociale
→ Julie LEURET (Monier France)	Commission Statistiques
→ Gilles BERNARD (Briqueteries du Nord)	Commission Briques de Parement
→ Francis LAGIER (Wienerberger SAS)	Commission Tuiles
→ Roland BESNARD (Bouyer-Leroux)	Commission Briques de Structure



FÉDÉRATION FRANÇAISE

**TUILES &
BRIQUES**



17 rue Letellier 75015 Paris -

Tél. : 01 44 37 07 10 - **Fax :** 01 44 37 07 20 -

Email : fftb@fftb.org - [@_FFTB_](https://twitter.com/_FFTB_)

www.fftb.org -

www.jeconstruisterrecuite.com